

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024  
DELIBERATION N° DE-2024-010**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHE à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

**Absent(s) :**

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

*Entendu le rapport de M. UGALDE,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – DIDAM - Exposition "Dominique Duplantier, Encre et aquarelle".

Fils d'un père landais et d'une mère basque, Dominique Duplantier est né à Bordeaux en 1945. Après des études d'histoire, il intègre les Beaux-Arts de Paris où il s'initie à la gravure. En 1973, il est choisi par le Centre Georges Pompidou pour participer à une exposition consacrée aux dessinateurs d'humour. Puis, il réalise des bandes dessinées pour les magazines Zinc et Charlie Mensuel. En 1977, il quitte Paris et s'installe à Ondres où il réside toujours.

En 1978, sa rencontre avec Claude Aubert, architecte chargé de la rénovation du quartier Saint-Pierre à Bordeaux, est décisive pour la suite de sa carrière, ce dernier lui demandant de dessiner le plan axonométrique de ce quartier historique de Bordeaux. La même année, il dessine le plan de Bayonne qu'il expose au Musée Bonnat. Parallèlement, il continue une œuvre personnelle qu'il présente au musée des Beaux-Arts de Pau, à Bordeaux et à Paris.

En 1988, après avoir réalisé une vingtaine de plans de villes, il est appelé par Gallimard Jeunesse pour créer à Bayonne un atelier d'illustration des Guides Gallimard. Il collabore à divers magazines (GÉO, Pyrénées-magazine, Détours en France, National Geographic, Air France Magazine), ainsi qu'avec plusieurs sociétés de cartographie. Fin 2008, il publie aux éditions Cairn un ouvrage de 400 dessins dans le livre « Maisons du Pays basque ». Il est le père de Joseph et Mario du groupe Gojira et de la photographe Gabrielle Duplantier.

La rétrospective de son œuvre sera présentée au DIDAM du 1er mars au 21 avril 2024. Elle rassemblera plus de 80 pièces tous formats, dessins, plans et gravures, en noir et blanc et en couleurs : des perspectives architecturales, des troupes drolatiques en mouvement, des têtes caricaturales, des corps élancés dans la page et des paysages oniriques.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de programmation ouverte sur la création contemporaine locale. Depuis son ouverture, le DIDAM propose en effet de découvrir des projets et artistes d'envergure nationale ou internationale sans oublier pour autant ceux qui ont fait et font encore la renommée de ce territoire en matière de création plastique. Ainsi, après Franck Cavadore, Yvon Lambure, Michel Haramboure, Christiane Giraud et avant que Zigor ne prenne possession des lieux, la rétrospective de Dominique Duplantier constituera un temps fort pour la saison culturelle de la Ville.

Pour la réalisation de ce projet, une enveloppe de 16 000 € TTC est mise à disposition, comprenant la scénographie de l'exposition, son montage, son démontage, sa communication ainsi que la mise en œuvre de son programme culturel.

Celui-ci renouvellera les rendez-vous désormais habituels au DIDAM (ateliers plastiques et d'écriture, temps dédiés aux familles, visites commentées pour le grand public et les agents de la Ville, visites et ateliers à destination des scolaires, visites inclusives, propositions pour la petite enfance) et proposera un partenariat avec le CIAP Lapurdum autour de la cartographie et des dessins de ville.

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions amenées à être établies pour la mise en œuvre de ce projet.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

